

Commune de St Jean d'Arves

Réunion du Conseil Municipal

Séance du 30 Mars 2015

Présents : Tous les conseillers en exercice.

Absents : Monsieur Sol Sébastien.

Monsieur Charpin Frédéric.

Monsieur Durand Jean-François.

- Décide de surseoir à la validation du dossier des panneaux de police tranche 2.

- Approuve, à l'unanimité, la convention entre météo France et la commune de St Jean d'Arves ayant pour objet d'implanter une station automatique, dans le cadre de son réseau d'observation de surface. Le terrain concerné est cadastré B 1530 « Aux Caves ». Le Loyer annuel sera de 300.00€, ce qui comprend la location du terrain et son entretien.

- Décide de verser les subventions suivantes à l'unanimité :

* Office de Tourisme : 233 932 €

* Ski Club : 22 650 € (21 000 € + 1 650 € subvention exceptionnelle)

* Arvan Tennis Club : 1 000 €

* Club de l'Avenir : 700 €

* Divers : 3 000 €

- Décide que l'achat de cloche pour le comice agricole se fera par le SIVOMA, pour la commune de St Jean d'Arves et de St Sorlin d'Arves.

- Décide de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activités pour la période du 2/05/2015 au 31/10/2015.

- Décide de ne pas changer les taux d'imposition des quatre taxes directes locales pour 2015 à l'unanimité (taux rebasés) :

* Taxe d'habitation : 18.13 %

* Taxe foncière sur le bâti : 24.77 %

* Taxe foncière sur le non bâti : 118.99 %

* CFE : 28.41 %

Questions diverses :

- Décide d'adhérer au CAUE pour l'année 2015 pour un montant de 50.00 €.

- Décide de prendre des arrêtés de péril à 3 endroits différents de la commune : Entraigues, Les Méries et les Chambons.

- Lecture du courrier de Monsieur Truchet Sébastien : demandes d'autorisations diverses. Une convention va être étudiée avec lui.

- Approuve le devis de la société SODIP pour le feu d'artifices du 14 Juillet 2015.

- Lecture du courrier de Madame Bertrand Martine et de Madame Mollaret Stéphanie, employées à la halte-